

▶ DOSSIER DE PRESSE

**Signature du Programme Local de Prévention des Déchets  
entre Rennes Métropole et L'ADEME**

**Mercredi 25 novembre 2009**

**RÉDUISONS  
VITE NOS DÉCHETS,  
ÇA DÉBORDE.**



**DIRECTION RÉGIONALE  
BRETAGNE**

Contact Rennes Métropole :  
Vincent Le Berre, attaché de presse  
02 99 86 62 75 / 06 80 90 94 99 – [presse@agglo-rennesmetropole.fr](mailto:presse@agglo-rennesmetropole.fr)

**MET** **ROPOLE**  
vivre en intelligence **rennes**

## SOMMAIRE

<b>Communiqué de presse</b>	p2
<b>Programme local de prévention des déchets</b>	p3
<b>Compostage : Rennes Métropole engage une politique européenne</b>	p5
<b>Rennes Métropole et la gestion des déchets en quelques chiffres</b>	p6
<b>La carte d'identité de Rennes Métropole</b>	p7

Contact Rennes Métropole :  
Vincent Le Berre, attaché de presse  
02 99 86 62 75 / 06 80 90 94 99 – [presse@agglo-rennesmetropole.fr](mailto:presse@agglo-rennesmetropole.fr)

## Rennes Métropole, un territoire exemplaire pour la réduction et la gestion des déchets

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, Rennes Métropole a signé le 25 novembre, l'un des premiers Programmes Locaux de Prévention des déchets avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie). Engagée depuis 2001 dans une démarche d'optimisation de la gestion des déchets, cette politique offensive lui permet aujourd'hui d'être une référence nationale pour la réduction et la gestion des déchets.

### Rennes Métropole s'engage avec l'ADEME

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une politique nationale de gestion des déchets est relancée. Axée sur la prévention et le recyclage, elle s'accompagne de moyens de soutien importants. L'ADEME reçoit des dotations issues de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) sur l'incinération et le stockage.

Cette nouvelle politique s'assortit d'objectifs quantifiés : réduire au minimum de 7% en 5 ans la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire, ou diminuer de 15% d'ici 2012 les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

### Rennes Métropole en avance sur les objectifs du Grenelle de l'environnement

Avec une moyenne de 470 kg de déchets par habitant en 2008, Rennes Métropole enregistre un tonnage de déchets ménagers inférieur de 100 kg à la moyenne nationale. La Communauté d'agglomération a déjà dépassé les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement en matière de valorisation matière et organique pour 2012.

### Sensibiliser et prévenir les habitants

A partir de janvier 2010, Rennes Métropole va mettre en place un plan d'actions complet : sensibilisation des publics à la prévention des déchets, et mise en place d'actions éco-exemplaires notamment concernant la valorisation du compostage domestique et collectif. Elle a déjà distribué plus de 15 000 composteurs aux habitants de l'agglomération ce qui représente 25% de l'habitat pavillonnaire de l'agglomération.

### Europe : Rennes Métropole s'engage avec Life +

Dans le cadre du Programme européen Life +, le projet Mini Waste piloté par Rennes Métropole a été retenu. Le programme Life + est destiné à financer des actions en faveur de l'environnement et du développement durable dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la Communauté européenne en matière d'environnement. Rennes Métropole a donc proposé un projet de structuration des actions de prévention des déchets, Mini Waste, appliqué au domaine de la promotion du compostage. Il s'agit de définir et appliquer une méthodologie innovante pour mettre en œuvre et évaluer les actions de réduction des déchets organiques. Ce projet européen est estimé à 2 289 000 € à ce jour, dont 433 000 € à la charge de Rennes Métropole, toutes aides déduites.

Contact Rennes Métropole :

Vincent Le Berre, attaché de presse

02 99 86 62 75 / 06 80 90 94 99 – [presse@agglomeration-rennesmetropole.fr](mailto:presse@agglomeration-rennesmetropole.fr)

## Programme local de prévention des déchets :

### Zoom sur les actions de Rennes Métropole

#### Le compostage individuel et collectif

En moyenne, on estime que les déchets organiques représentent 30% du poids de la poubelle et qu'environ 150 kg de déchets, par foyer et par an, peuvent être valorisés localement.

Les premières ventes de composteurs par la Ville de Rennes datent de 1995.

Avec 1 855 composteurs en 2008 (contre 1 478 en 2007), la vente de composteurs individuels ne cesse de se développer. Au total depuis 1995 ce sont 14 827 composteurs vendus, soit un taux d'équipement d'environ 25% en zone pavillonnaire.

En janvier 2006, Rennes Métropole, en partenariat avec le Ciele (Centre Information Energie et Environnement), a inauguré le premier composteur collectif, dans le jardin d'un immeuble de 48 habitations. Les demandes d'installation de composteurs ont continué d'augmenter et au 31 décembre 2008, on comptait 90 sites collectifs de compostage regroupant environ 1 080 foyers volontaires.

#### D'autres techniques au jardin

Depuis 2005, Rennes Métropole a participé au financement de l'achat de :

- 19 broyeurs dont 3 en intercommunalité - (réduction des branchages en copeaux)
- 44 tondeuses recycleuses (dont 10 achats en 2008),
- 9 « kits mulching » - (broyer finement le brin d'herbe pour le laisser se décomposer sur le sol).

Ces investissements représentent un montant cumulé d'environ 1 000 000 € HT (dont près de 300 000 € versés par Rennes Métropole aux communes). Ils correspondent à un engagement de réduction des déchets verts des communes d'environ 25 000 m<sup>3</sup> soit 5 000 tonnes.

### La promotion du compostage en habitat collectif en 2008

Rennes Métropole a continué son travail de développement du compostage collectif en lien avec ses partenaires (Bailleurs sociaux, CIELE, CNAB...) et son prestataire EISENIA.

La Communauté d'agglomération a passé un marché de prestations de services avec l'entreprise Eisenia afin d'accompagner les habitants dans l'adoption de cette pratique.

Elle a formalisé différents partenariats visant à consolider sa démarche :

- une convention a été signée le 14 juin 2007 avec la CNAB (Confédération Nationale des Administrateurs de Biens) afin d'assurer la diffusion de cette pratique au niveau des copropriétés gérées par ses membres.
- des formations des agents de la Ville de Rennes en charge de la gestion des espaces verts ont été organisées afin de les associer à l'intégration des composteurs sur les espaces publics.
- une collaboration a été initiée avec le CEMAGREF et le LAUREPS dans le cadre du programme de recherche/action ECCOVAL afin d'approfondir les aspects techniques et sociologiques associés au compostage. Une réunion d'étape par trimestre est organisée afin de suivre l'évolution du projet.

Contact Rennes Métropole :

Vincent Le Berre, attaché de presse

02 99 86 62 75 / 06 80 90 94 99 – [presse@agglom-rennesmetropole.fr](mailto:presse@agglom-rennesmetropole.fr)

### Former des personnes-relais et recréer du lien social

Afin de diffuser la technique du compostage auprès de toute la population, Rennes Métropole forme des personnes-relais volontaires (maîtres-composteurs). Des sessions de formation gratuites sont régulièrement planifiées. Elles se déroulent sur une placette de démonstration, aménagée à l'Écocentre de la Taupinais, à Rennes.

A travers la promotion du compostage, elles contribuent à recréer du lien social dans les quartiers, aspect important du développement durable.

### D'autres comportements d'achats

Afin de sensibiliser les habitants à la réduction à la source dès leur acte d'achat, Rennes Métropole organise des animations dans les moyennes et grandes surfaces commerciales. Un stand, présentant d'un côté les éco-achats et de l'autre, les produits générant beaucoup de déchets est animé par des membres du CIELE et de Rennes Métropole.

### Modifier ses achats, c'est par exemple :

- Faire ses courses avec un panier, un cabas, une caisse, un sac réutilisable....
- Éviter de mettre ses fruits et légumes sous plastiques. Certains peuvent être achetés en vrac et on colle l'étiquette du prix directement sur le produit (bananes, poivrons par ex.).
- Faire une liste de courses pour acheter selon ses besoins et éviter le gaspillage.
- Préférer les produits à la coupe (viande, fromage, charcuterie...).
- Éviter d'une manière générale les produits sur-emballés.
- Choisir les grands conditionnements, les éco-recharges, les produits concentrés.

### Opération « Stop pub »

La publicité distribuée dans les boîtes aux lettres représente chaque année plus de 40 kg par foyer (donnée nationale ADEME).

Rennes Métropole assure la diffusion d'autocollants « stop pub » et a signé avec La Poste, un avenant au marché de distribution de l'Info Métropole afin que son bulletin d'information soit distribué dans toutes les boîtes aux lettres, y compris celles affichant l'autocollant « stop pub ».

Contact Rennes Métropole :

Vincent Le Berre, attaché de presse

02 99 86 62 75 / 06 80 90 94 99 – [presse@agglo-rennesmetropole.fr](mailto:presse@agglo-rennesmetropole.fr)

## Compostage : Rennes Métropole engage une politique européenne

### Campagne européenne « moins 100 kilos de déchets municipaux »

Avec l'augmentation croissante des déchets des pays industrialisés, la prévention est devenue un axe majeur des politiques de gestion des déchets pour des raisons écologiques et financières.

En 2008, Rennes Métropole estime sa production globale de déchets ménagers et assimilés à 470 kg/hab/an.

L'Association des villes pour le recyclage et le management des ressources durables située en Belgique (ACR+) a fixé des objectifs ambitieux de réduction des déchets à travers la campagne européenne « moins 100 kilos de déchets municipaux ». Rennes Métropole adhère à cette campagne et s'est fixé pour objectif de ramener la production d'ordures ménagères résiduelles de 240 kg/an/hab en 2005 à 200 kg/an/hab en 2011.

Pour y parvenir, elle a mis en place des partenariats à l'échelle du territoire et des opérations-pilotes pour promouvoir le compostage domestique individuel et collectif, les déchets verts...

### Rennes Métropole chef de fil du projet Européen LIFE +

L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE +) est un programme européen destiné à financer des actions en faveur de l'environnement et du développement durable. C'est aussi soutenir des actions qui contribuent à la mise en œuvre de la politique de la Communauté européenne en matière d'environnement.

Le projet de directive-cadre européenne relative aux déchets reconnaît la place essentielle de la prévention, en le fixant comme le premier niveau de la hiérarchie des modes de gestion des déchets avant la réutilisation, le recyclage, la valorisation énergétique et l'élimination.

Les Etats-membres devront à cet effet établir des plans de prévention des déchets dans les 5 ans suivant l'entrée en vigueur de la directive. De nombreuses collectivités au niveau européen ont devancé cette obligation en mettant en place des actions de prévention sur leur territoire.

Le projet de Rennes Métropole, **MINI WASTE**, monté en association avec ses partenaires européens, la ville de Brno (République Tchèque), l'agglomération de Porto au Portugal (LIPOR – Service intercommunal de la gestion des déchets de la région du grand Porto), l'association européenne ACR+ et le CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement), répond au volet « politique et gouvernance en matière d'environnement » du programme LIFE+.

Rennes Métropole s'engage ainsi à structurer ses actions de prévention des déchets et à appliquer cette démarche au domaine de la promotion du compostage qui passe par la définition puis l'application d'une méthodologie innovante de mise en œuvre et d'évaluation d'actions de réduction des déchets organiques.

Le budget correspondant à ce projet européen est estimé à 2 289 000 € à ce jour, dont 433 000 € à la charge de Rennes Métropole, toutes aides déduites.

Contact Rennes Métropole :

Vincent Le Berre, attaché de presse

02 99 86 62 75 / 06 80 90 94 99 – [presse@agglo-rennesmetropole.fr](mailto:presse@agglo-rennesmetropole.fr)

## Rennes Métropole et la gestion des déchets en quelques chiffres :

- La Communauté d'agglomération a géré les déchets ménagers et assimilés de **37 communes, pour 404 000 habitants** soit +2,9 % par rapport à 2007.
- **195 528 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés et traités ou valorisés** sur Rennes Métropole en 2008, soit **470 kg/habitant**. Ce chiffre est en diminution de 5,4% par rapport à 2007.
- **212 kg/an/hab. est le poids d'ordures ménagères résiduelles produites en 2008** sur Rennes Métropole. Passer de 240 kg/an/hab en 2005 à 200 kg/an/hab en 2011, c'est l'objectif quantitatif défini dans le cadre du projet communautaire de Rennes Métropole adopté le 23 novembre 2006
- **Un taux de refus pour la collecte sélective stabilisé autour de 13 à 15 % du tonnage collecté.** Ce qui est faible pour une collectivité de la taille de Rennes Métropole au regard des résultats nationaux (**moyenne nationale en milieu urbain = 30%** - Données Eco-Emballages 2007).
- **151 animations pour enfants** dont **109 animations scolaires**, pour la sensibilisation à la collecte sélective
- **379 visites organisées** : 300 visites du centre de tri, 70 de l'usine d'incinération des déchets ménagers, et 9 visites de déchèterie...
- **20 000 foyers démarchés** par les ambassadeurs du tri en communication de porte à porte
- **18 000 appels numéro vert** traité en 2008, soit environ 70 appels quotidiens.
- **Près de 47 000 autocollants « stop pub »** distribués sur l'agglomération depuis 2007.
- Les activités de collectes, tri, déchèteries, traitement et prévention des déchets à Rennes Métropole induisent plus de **350 emplois** auprès des prestataires et délégataires de service, **dont une soixantaine en insertion.**

## La Carte d'identité de Rennes Métropole : Organisation et compétences

- 37 communes
- 404 000 habitants
- Compétences exercées :
  - transports
  - logement
  - déchets
  - aménagement urbain
  - enseignement supérieur et recherche
  - développement économique
  - emploi
  - aménagement numérique du territoire
  - culture
  - environnement
  - tourisme
- Budget consolidé 2008 : 434 234 151 €

### ZOOM DÉCHETS

- Réseau de 17 déchèteries et 5 plateformes de déchets verts
- Un centre de stockage des déchets non dangereux des Hautes Gayeulles
- Une usine d'incinération et de valorisation énergétique des ordures ménagères





## DECHETS BRETONS :

### de nouveaux plans et programmes de prévention

## Les 5 axes du plan d'actions déchets 2009-2012

### 1. Réduire la production des déchets

**OBJECTIF :** Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années et agir pour la prévention des déchets des entreprises.

#### AXES STRATEGIQUES

- Un premier axe fort consistera à **introduire**, d'ici cinq ans, **une part variable dans la tarification des déchets**, permettant de faire payer moins ceux qui trient le plus et produisent le moins de déchets. Comme pour l'eau, l'électricité, le gaz ou l'assainissement, la gestion des déchets a un coût. Il est donc primordial de sensibiliser les citoyens sur l'importance de produire moins et trier plus, en mettant en place un système récompensant les plus vertueux. Une part fixe importante sera conservée dans un souci de péréquation. Dès 2009, l'ADEME soutient les collectivités pionnières dans ce domaine, ce qui permet de bénéficier de retours d'expérience et de favoriser la généralisation de cette tarification incitative.

- **Sensibiliser les citoyens** sur la gestion des déchets est un point crucial. Cependant, cela ne servirait à rien s'ils n'avaient pas les moyens d'influer eux-mêmes sur leur propre production de déchets. Dans ce cadre, le plan déchets comporte des mesures qui aideront les citoyens à faire leur choix : campagnes d'information sur les gestes les plus vertueux, soutien accru aux programmes de prévention des collectivités locales, étiquetage environnemental des produits, incitation des industriels à l'éco-conception. L'objectif est que chacun connaisse les impacts environnementaux de ses choix lors de ses achats.

- **Les conseils généraux**, chargés de la planification dans le domaine des déchets non dangereux, **intégreront l'objectif de prévention dans les plans départementaux** d'élimination des déchets ménagers et assimilés afin de faciliter l'adaptation des mesures aux contraintes locales. Les mesures de prévention devront aussi être spécifiées dans les nouveaux plans départementaux de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) ainsi que dans les plans régionaux de gestion des déchets dangereux.

### 2. Augmenter et faciliter le recyclage des déchets valorisables pour diminuer le gaspillage

Parmi les déchets produits, une part importante est valorisable. Au travers de ce plan, la France souhaite se donner les moyens de **diminuer au maximum ce gaspillage de ressources** potentielles. En faisant de ses déchets des ressources, la France s'inscrit pleinement dans les orientations de la directive européenne du 19 novembre 2008 et veut prendre place parmi les pays européens les plus avancés dans la gestion des déchets.

### 3. Mieux valoriser les déchets organiques

Sur les déchets collectés par le service public en 2007, seuls 14 % faisaient l'objet d'une gestion biologique, alors que plus de 50 % des ordures ménagères résiduelles sont constituées de déchets organiques.

#### 4. Réformer la planification et traiter efficacement la part résiduelle des déchets

La planification de la gestion des déchets, à commencer par ceux des ménages, permet de décliner dans les territoires les politiques communautaires et nationales et d'assurer le suivi des objectifs fixés. Les flux stockés et incinérés doivent diminuer de 15 % à l'horizon 2012. Quelles que soient les performances obtenues en termes de prévention et de recyclage, il reste des déchets résiduels à éliminer. Mettre en place des unités de traitement adaptées à la prise en charge de cette fraction de déchets fait aussi partie de la mission de service public des collectivités, responsables de la gestion de ces déchets, et comporte des enjeux environnementaux et sanitaires primordiaux.

#### 5. Mieux gérer les déchets du BTP

Les déchets du BTP représentent 360 millions de tonnes par an : les marges de progrès, en prévention et en recyclage, sont importantes puisque qu'un tiers de ces déchets n'est pas valorisé à ce jour.

### Une nouvelle formule de soutien

#### Deux niveaux d'interventions :

- les plans départementaux (excepté pour l'Île-de-France où le plan est régional)
- les programmes locaux de prévention.

Plans et programmes portent sur l'ensemble des déchets produits sur le territoire quel que soit le type de producteur.

- **Concernant le plan**, l'objectif principal est de couvrir un territoire correspondant à 80% de la population départementale en 5 ans. Il implique la réalisation d'un diagnostic territorial, l'identification de gisements «d'évitements» et la définition d'actions à l'échelle départementale (communication, soutiens financiers, partenariats, labellisation, ...) pour favoriser la prise en conscience et la mise en oeuvre d'actions locales. Le plan intègre l'exemplarité de la structure porteuse vis-à-vis des déchets qu'elle génère. Il comprend des mesures d'évaluation : indicateurs d'activités et d'impacts.

- **Pour les programmes**, l'objectif est d'atteindre un objectif de réduction des tonnages conforme à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement, soit une réduction de 7% en 5 ans des déchets ménagers et assimilés. Ils sont portés par un EPCI ou une commune à compétence collecte/et ou traitement en priorité de plus de 20 000 hab.

#### Un soutien assis sur les résultats d'activités et d'impacts

L'ADEME a décidé d'expérimenter en 2009 **une formule de soutien assise sur l'atteinte de résultats d'activités et d'impacts** au vu desquels l'aide est ou non versée. Le montant de l'aide est fonction de la taille de la collectivité et est évalué année par année selon les phases d'avancement des plans ou programmes.

**Ces soutiens portent sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement (études, animation, sensibilisation, ...) et de petits investissements liés à ces opérations.**

Les investissements plus conséquents sont traités séparément, avec les modalités de soutiens habituels. De même subsistent les possibilités de soutiens existants spécifiques à certains types d'opérations (compostage domestique, prévention au sein des entreprises,...) sous réserve du respect des objectifs.

#### Les premiers résultats

**75%** de la population d'Ille-et-Vilaine (comprenant Rennes Métropole 400 000 habitants) est couverte par ces programmes. **L'aide versée** à Rennes Métropole sera de **391 598 € par an pendant 5 ans.**

#### Contacts ADEME

Claire Schio – relations presse et communication- 02 99 85 87 06

Véronique Marie : chargée de mission « déchets des collectivités sur le dep. 56»– 02 99 85 87 08